

Communiqué de presse

Santé et sécurité au travail : la CDEFI, la CTI et l'INRS organisent un séminaire sur la formation des élèves-ingénieurs

Paris, le 14 novembre 2022

Dans le but de développer les compétences des élèves-ingénieurs en santé et sécurité au travail et en prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) ont signé en 2019 une convention de partenariat.

Cet accord, né de l'objectif de former de futurs ingénieurs responsables et capables d'anticiper les évolutions du monde du travail dans leurs fonctions de responsables de projets, managers ou encadrants, vise à développer les enseignements en santé et sécurité au travail dans les écoles d'ingénieurs.

À cette fin, la CDEFI, la CTI et l'INRS ont réalisé en 2021 un [panorama](#) des enseignements en santé et sécurité au travail existant dans les écoles, à partir duquel ont pu être formulées des préconisations pédagogiques. Cette publication et les chiffres qui en sont issus ont été présentés lors d'un webinaire dédié organisé en avril 2021, qui ont également permis de proposer aux écoles d'ingénieurs des outils pédagogiques adaptés à leurs besoins, comme le référentiel BES&ST de l'INRS.

Dans la continuité de ces travaux, les trois partenaires organisent un **nouveau séminaire sur le thème « Former les futurs ingénieurs à la santé et sécurité au travail : nouveaux enjeux, besoins et ressources disponibles »** le **mercredi 23 novembre de 10 h à 16 h**. L'événement aura lieu sur le campus Eiffel de l'ECE, situé au 10, rue Sextius Michel à Paris.

La journée sera divisée en plusieurs séquences. La CTI présentera son référentiel « Références et orientations » et son regard sur les questions de santé et sécurité au travail lors de ses évaluations. Seront ensuite abordées les ressources pédagogiques, mises à disposition par l'INRS, pour enseigner la santé et sécurité au travail (nouveaux e-learning et travaux dirigés). Enfin, un focus sera réalisé sur les nouveaux enjeux en matière de prévention des risques chimiques et de transformations du travail.

L'événement sera enfin l'occasion pour la CDEFI, la CTI et l'INRS de signer une nouvelle convention de partenariat visant à poursuivre les actions engagées pour intégrer la santé et sécurité au travail dans les cursus de formation d'ingénieurs.

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au cœur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Site internet : www.cdefi.fr

Twitter : twitter.com/Cdefi

LinkedIn : www.linkedin.com/company/5323901

Contact presse, Agence *MadameMonsieur* :

Stéphanie MASSON – smasson@madamemonsieur.agency – 06 84 65 17 34

À propos de la CTI

La CTI est un organisme indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs en France (et étrangères sur demande) en vue de leur accréditation, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EURACE®, CeQuInt).

Site internet : www.cti-commission.fr

Contact presse : relations.presse@cti-commission.fr

À propos de l'INRS

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 579 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris (209 personnes) et en Lorraine (370 personnes).

L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail /Risques professionnels.

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS : www.inrs.fr ; www.twitter.com/INRSfrance

Contact presse : Marie-Eva PLANCHARD – marieeva.planchard@inrs.fr – 01 40 44 14 40